

CAP/CAP+ FRANCEXP

Demandez des
garanties additionnelles
à l'international



SÉCURITÉ

Vos créances commerciales
sont sécurisées.
Vous pouvez travailler
sereinement avec vos clients
à l'international.



FLEXIBILITÉ

La garantie CAP/CAP+ dure
90 jours : vous pouvez
la renouveler et adapter
son montant en fonction
de votre besoin.



SIMPLICITÉ

Accessibles sur
votre espace client,
via votre login habituel,
les garanties complémentaires
suivent un fonctionnement
similaire à celui de votre contrat
d'assurance-crédit
(commandes fermes, délais,...).



Janvier 2022

Euler Hermes et le gouvernement français ont travaillé en étroite collaboration depuis le début de la crise Covid-19 pour soutenir les entreprises et les encourager à relancer leur activité en France comme à l'international.

Afin de poursuivre le soutien aux entreprises françaises dans un contexte d'incertitudes à l'export, l'Etat a décidé de prolonger son dispositif CAP France jusqu'au 31 mars 2022.

Le dispositif CAP France, pour vos clients domestiques, prend fin, quant à lui, au 31 décembre 2021 et sera remplacé par les dispositifs CAP et CAP+ EH précédemment en place.

Retrouvez les principales caractéristiques de ces garanties étatiques export, complémentaires à votre contrat d'assurance-crédit.

Notre réponse à votre demande de garantie ne couvre pas complètement votre besoin ?

En tant qu'assuré-crédit Euler Hermes France, vous pouvez demander à tout moment des couvertures complémentaires sur vos clients. Notre offre de garanties additionnelles est évolutive et s'adapte à votre besoin et à vos encours.

Vous bénéficiez d'une garantie primaire ?	Vous ne bénéficiez pas d'une garantie primaire ?
CAP vous permet d'obtenir en complément jusqu'au double de votre garantie primaire accordée.	CAP+ vous permet d'obtenir une couverture complémentaire jusqu'à 500 000 € à l'international.

Chaque garantie CAP et CAP+ doit faire l'objet d'une demande individuelle qui devra être confirmée par nos experts.

PRIX DES GARANTIES CAP ET CAP+ FRANCEEXPORT

Le prix est calculé en fonction du montant de vos garanties accordées et du pays de votre client.

Tarification pour 90 jours, applicable au 31/03/2022	CAP	CAP+
EXPORT Taux trimestriel pour un délai de paiement de 90 jours	De 0,312 % à 0,600 % en fonction de 4 zones de risque pays définies par la BPI	De 0,801 % à 1,263 % en fonction de 4 zones de risque pays définies par la BPI

4 POINTS ESSENTIELS

- ▶ La garantie porte uniquement sur **vos clients ayant au minimum 24 mois d'existence (pour CAP+ uniquement)**.
- ▶ Les garanties CAP et CAP+ durent **90 jours sans tacite reconduction**.
- ▶ **La quotité d'indemnisation :**
 - CAP : identique à celle de votre contrat d'assurance-crédit et plafonnée à 90 % du montant HT de votre créance impayée.
 - CAP+ : fixée à 80 % du montant HT de votre créance impayée.
- ▶ En cas d'impayé, une seule Demande d'Intervention Contentieuse est à faire dans votre espace client.

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

À tous les clients assurés par Euler Hermes France ayant :

- un contrat d'assurance-crédit éligible au dispositif
- leur entreprise immatriculée en France métropolitaine (hors Monaco), les DROM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin
- **20 % minimum de part française** dans les transactions garanties

POUR ACTIVER VOTRE CONTRAT

Remplissez le [formulaire](#)

ou

Contactez votre courtier / mandataire

ou

Accueil et Services au **01 84 11 50 54**

accueiletservices@eulerhermes.com

Document soumis aux dispositions générales et particulières de votre contrat

Euler Hermes France - Succursale française d'Euler Hermes SA - RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale : 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50 - www.eulerhermes.fr

Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56 -1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.